

L'opposition à la réforme de la PJ ne désarme pas

Des représentants des policiers et des magistrats poursuivent le bras de fer avec le ministre de l'intérieur

L'annonce du recours à l'article 49.3 par la première ministre, Elisabeth Borne, avait éclipsé les rassemblements organisés à travers la France, jeudi 16 mars, par les policiers et les magistrats. Mais les opposants à la réforme de la police voulue par la Place Beauvau ne désarment pas. Lundi 20 mars, à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), l'Association nationale de police judiciaire (ANPJ), l'Union syndicale des magistrats et le Syndicat de la magistrature ont de nouveau attaqué un projet de réorganisation qui, selon eux, « casse la police judiciaire ».

Après un premier report et des expérimentations dans plusieurs départements métropolitains et d'outre-mer, le ministre de l'intérieur, Gérard Darmanin, entend mettre en œuvre « fin 2023 » son plan, qui vise à placer l'ensemble des services de police d'un département – sécurité pu-

blique, renseignement, police aux frontières, police judiciaire (PJ) – sous l'autorité d'un responsable unique, le directeur départemental de la police nationale (DDPN). Un choc de simplification, assure-t-on au ministère, où l'on souligne cette incongruité : dans chaque département, un policier ne rend de comptes, à l'heure actuelle, qu'à sa lointaine direction centrale, en région parisienne. La mise au pot commun d'enquêteurs spécialisés de la PJ et de ceux de la sécurité publique, compétents pour la délinquance du quotidien, permettrait en outre de résorber le stock d'affaires en cours, estime-t-on encore Place Beauvau.

Mais pour Yann Bauzin, le président de l'ANPJ, « on casse ce qui fonctionne sans trouver de solution à ce qui ne fonctionne pas ». L'association, qui revendique deux tiers des 3 800 enquêteurs de la PJ comme adhérents, assure que, si la réorganisation devait

être mise en œuvre en l'état, « la PJ continuera d'agir comme elle l'a toujours fait mais elle ne permettra la réforme ». C'est-à-dire dans les limites d'un échelon départemental inadapté à la lutte contre le crime organisé et d'une nouvelle architecture qui créera « des déserts d'enquête ».

« Ni réaliste ni raisonnable »

De tels dangers ont déjà été identifiés par le rapport d'une triple inspection générale de l'administration, de la police et de la justice et, surtout, par ceux de missions parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat. Ce dernier, en particulier, a littéralement étrillé le projet, « ni réaliste ni raisonnable » en l'état, et demandé un moratoire jusqu'à la fin des Jeux olympiques au moins. M. Darmanin avait bien promis de tenir compte de ces réserves, mais, le 3 mars, dans une lettre adressée aux policiers, il a simple-

ment concédé la création « d'une organisation interdépartementale » dans certaines zones du territoire. « Une usine à gaz » ont fulminé les « pjistes ».

D'apparence technique, ce débat recouvre en réalité des questions fondamentales en matière de priorités de l'action publique contre la délinquance. « Une question de démocratie, même, avance Aurélien Martini, secrétaire général adjoint de l'Union syndicale des magistrats : Réunir sous la tête d'un DDPN la gestion de l'ordre public et la police judiciaire, c'est accorder en fine la priorité à l'ordre public, car c'est sur cet affichage que sont notés les responsables de la police. Le risque, c'est que s'installe dans le pays un crime organisé si puissant qu'on ne pourra plus l'en déloger. »

Magistrats et policiers redoutent aussi une perte d'indépendance de la justice. Le 15 mars, devant le Sénat, M. Darmanin a beau avoir annoncé une lettre

« On casse ce qui fonctionne sans trouver de solution à ce qui ne fonctionne pas »

YANN BAUZIN
président de l'ANPJ

conjointe avec le garde des sceaux appelant au respect des dispositions qui prévoient le libre choix du service enquêteur par la justice, ils craignent que ce principe de droit ne se heurte rapidement à celui de réalité. « Les procureurs et les juges d'instruction ne pourront plus choisir de confier telle enquête à tel service spécialisé, prédit Sarah Pibarot, du Syndicat de la magistrature. Dans les faits, le futur DDPN décidera seul des moyens à donner à chacun de ses services. »

Avec un autre danger, pointé par Marion Cackel, présidente de l'Association française des magistrats instructeurs : l'atteinte au principe de séparation des pouvoirs. « Dans 99 % des cas, les préfets, supérieurs des DDPN, ne se mêleront pas d'affaires judiciaires. Le problème, ce sont les 1 % de procédures dans lesquelles ils le feront », estime la juge d'instruction à Lille.

Au sein de la police, les détracteurs de la réforme, ANPJ en tête, se savent scrutés par un ministère qui laisse rarement impunies de telles frondes, peu relayées par la majorité des syndicats dont la PJ ne fournit qu'une portion congrue des troupes. D'où la solution de dernier recours désormais envisagée. « Beaucoup de nos collègues nous suggèrent de nous transformer en syndicat, a annoncé, lundi, la secrétaire générale de l'ANPJ, Stéphanie Duchâteau. Si c'est le seul moyen d'être entendu, c'est peut-être ce que l'on fera. » ■

ANTOINE ALBERTINI

Dans le Gers, la dernière clinique privée fermée

Après un long feuilleton, les activités vont être transférées à l'hôpital d'Auch

AUCH - correspondant

Clinique sacrifiée, patients sacrifiés, salariés en colère... La banderole sur le fronton de la polyclinique de Gascogne à Auch résume le sentiment partagé de gâchis après la fermeture définitive, jeudi 16 mars, de l'établissement privé, au cœur de la préfecture de 23 000 habitants. Un coup de tonnerre dans le paysage sanitaire gersois. D'autant qu'après des mois de confusion et d'imbroglio provoquant le désarroi et la colère des patients et des salariés, ce n'est que depuis quelques jours, dos au mur, qu'un scénario de sortie de crise s'est dessiné avec l'engagement de transferts d'activités de la clinique vers l'hôpital d'Auch, selon les informations recueillies par *Le Monde*.

Mais pour les habitants sous le choc règne un sentiment de temps perdu. Le feuilleton de la dernière clinique en activité dans ce département rural a été interminable et erratique. La « clinique Carlier », comme l'appellent les Gersois, créée en 1935, a connu plusieurs repreneurs depuis 2006, jusqu'à ce que son dernier propriétaire, le groupe toulousain Clinavenir, mette définitivement la clé sous la porte, au motif d'un loyer prohibitif et d'un déficit de 1,5 million d'euros par an. Sans convaincre syndicats et élus locaux : « Nous faisons le constat que les repreneurs privés réussissent n'ont jamais trouvé un modèle économique viable », relève Christian Laprébende, maire socialiste d'Auch.

« On est tous très amers »

Pourtant, la clinique, avec 110 employés et environ 25 médecins, assurait 60 % de l'activité chirurgicale du Gers en complément de l'hôpital d'Auch, avec ses 8 000 chirurgies annuelles, dont certaines exclusives, comme l'urologie. Et un « accueil médico-chirurgical » six jours sur sept. Aussi, malgré la liquidation judiciaire prononcée le 11 juillet 2022, personne, parmi les patients, ne voulait croire qu'au stress d'une intervention s'ajouterait l'angoissante question : « Où va-t-on aller maintenant ? »

Les licenciés expriment leur colère, s'estimant « trimballés » entre vrais-faux espoirs de reprise, solutions de repli baroques, et impres-

sion d'un manque d'anticipation et de communication des autorités sanitaires et des décideurs : « Nous sommes dégoûtés. On a passé sept mois en redressement judiciaire sans que personne ne se préoccupe de notre sort », pointait avant la fermeture Justine Boyer, infirmière et porte-parole des salariés. « On est très amers, il y a des patients derrière », renchérait Mikael Secco, président de la commission médicale d'établissement. Parmi les pistes de sorties avortées, le transfert des activités vers le pôle de santé privé Reviscolada, privilégiée par les chirurgiens libéraux de la clinique, a fait long feu. Elle se heurtait à l'absence de blocs opératoires.

Le 13 mars, face à l'urgence, faute d'accord global pour assurer la continuité des soins, le préfet du Gers, Xavier Brunetière, a rappelé leurs responsabilités aux acteurs : « Des propositions du centre hospitalier sont sur la table, qui sont importantes, pour accueillir les professionnels de santé libéraux. »

Vendredi 17 mars, de source hospitalière, douze praticiens libéraux avaient déjà opéré la bascule vers le public, avec un contrat qui leur permet de pratiquer une rémunération forfaitaire, équivalente à celle dont ils bénéficiaient à la clinique. D'autres ont choisi de suivre leurs patients en libéral.

Ce tardif processus de migration vers l'hôpital public s'est engagé dans le cadre d'un Groupement coopératif sanitaire autorisé par l'agence régionale de santé (ARS). Il traduit des avancées spectaculaires, confirmées par le préfet, l'hôpital, le maire, mais pas par l'ARS, qui a refusé de répondre. Les transferts concernent plusieurs spécialités (ophtalmologie, chirurgie vasculaire...) et, chacun l'espère pour demain, l'urologie.

Reste à résoudre des soucis de réorganisation avec l'hôpital, « gros recruteur », note Christian Laffargue, directeur des affaires médicales. Un espoir pour les personnels laissés sur le carreau. Ce processus s'inscrit « dans l'horizon de la construction du nouveau centre hospitalier avec l'accueil de professionnels libéraux », rappelle le préfet. Un projet qui devrait se concrétiser en 2030... si tout se passe comme prévu. ■

DANIEL HOURQUEBIE

L'investissement à 2540% de rendement*

1€ net investi en communication publicitaire sur les chaînes de télévision du Groupe NRJ (NRJ12, NRJ Hits et Chérie 25) génère un retour sur investissement de 26,40€*.



NRJ Global s'est associé à l'institut CSA Data Consulting pour réaliser une étude d'efficacité et réaffirmer la force de son offre TV via la modélisation de campagnes publicitaires.

Cette étude, s'appuyant sur 194 campagnes TV de 2019 à 2022 sur les secteurs Alimentation, Automobile, Banque-Assurance, Culture-Loisirs, Distribution et Services, a permis de mesurer et rapporter la rentabilité des campagnes publicitaires diffusées sur les chaînes TV du Groupe NRJ.

Les performances de l'étude CSA Data Consulting sont issues de campagnes diffusées de 2019 à 2022 et ne préjugent pas des performances futures.

* Retour sur investissement (ROI) – ROI moyen total pondéré (court terme + moyen terme + long terme).
Calcul du taux de rendement : ((26,40 - 1) / 1) x 100 = 2540%.



contact@nrjglobal.fr

